



Résumé des principales décisions du plenum du Conseil général du 17 décembre 2018

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 2 octobre 2018

Le procès-verbal du 2 octobre 2018 est accepté par 56 oui, 0 non et 0 abstention

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 6 novembre 2018

Le procès-verbal du 6 novembre 2018 est accepté par 56 oui, 0 non et 1 abstention

3. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la "Modification PAZ/RCCZ secteur des Vergers (Grand Champsec-Maragnéna)"

La modification partielle du plan de zone et du règlement communal des constructions pour le secteur des Vergers est coordonnée avec le dossier d'ouverture de la nouvelle zone industrielle des Iles (compensation des surfaces de zone à bâtir et des surfaces d'assolement).

L'entrée en matière a été acceptée tacitement.

Le Conseil général accepte le dézonage en zone agricole de la partie centrale du secteur des Vergers en lieu et place de la zone mixte II et partiellement de la zone d'habitat individuel de plaine par 54 oui, 0 non et 0 abstention.

4. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant la "Modification partielle du PAZ-RCCZ, extension de la zone industrielle des îles"

L'entrée en matière est acceptée par 55 oui, 0 non et 2 abstentions.

Le Conseil général accepte la modification partielle du plan d'affectation et des zones et du règlement communal des constructions et des zones du secteur des Iles visant à l'extension de la zone industrielle par 57 oui, 0 non et 0 abstention.

5. Examen et vote du message du Conseil municipal au Conseil général concernant "L'adoption du règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique"

L'entrée en matière est acceptée par 57 oui, 0 non et 0 abstentions.

Les sociétés Energie de Sion-Région (ESR) et Sierre Energie (SIESA) ont décidé de fusionner. Il en résulte la création d'une nouvelle entité.

Le Conseil général accepte le règlement pour la fondation d'une nouvelle société régionale d'approvisionnement et de distribution d'énergie électrique par 53 oui, 0 non et 4 abstentions.



6. Développement de l'interpellation "Cahier des charges et dossiers traités par la chargée de communication"

Les questions suivantes ont été soulevées :

- La question de la communication interne a-t-elle été évoquée dans le cahier des charges de la chargée de communication ?
- Quelles mesures ont été envisagées pour améliorer la communication interne au sein des organes de la Ville ?
- Quelles étapes ont été réalisées ?

Les réponses apportées sont les suivantes :

- Tous les communiqués destinés à l'externe sont également transmis au Conseil général et aux chefs de service
- Les services de la Ville sont informés régulièrement de la situation des projets en cours
- A chaque plenum, le Conseil général reçoit des informations de la Municipalité
- La chargée de communication est à disposition du bureau du Conseil général
- Un bilan de mi-législature est prévu au début 2019

7. Réponse au postulat "Interdiction des pesticides"

Suite à l'étude découlant du postulat du groupe des Verts, le service de la voirie abandonne l'usage des pesticides pour l'entretien des routes, chemins et places publiques. A l'avenir ce dernier se fera par arrachage manuel, balayage mécanique, colmatage des fissures et ébouillantage.

8. Crédits supplémentaires 2018/09-20 : rapports de la commission de gestion

Les crédits 2018 nos 09 à 18 et le crédit no 20 sont des crédits liés. Il n'y a donc pas eu de vote à la commission de gestion concernant ces objets.

Le crédit supplémentaire 2018 no 19 concernant la liaison plaine-montagne a été accepté par la Cogest par 7 oui, 5 non et 2 abstentions.

9. Informations de la Municipalité

- Agglo Valais central : Le catalogue des mesures sédunoises va être présenté au début 2019.
- Nouveau collègue : Le concours va être lancé. L'ouverture est prévue pour la rentrée 2024
- Agrandissement de l'école de Champsec : Le concours a été jugé et remporté par le bureau Oeschger Schermesser architekten de Zürich
- Antenne région Valais romand : cet organe supra-communal comprenant 6 collaborateurs est à disposition pour aider les communes

La vice-présidente du Conseil général : C. Bourban Carthoblaz